



Commune
de Mont-Noble

ATTESTATION

de conformité aux normes

Propriétaire :
Nom et prénom

Adresse

Lieu

Architecte

Adresse

Lieu

Parcelle No

Lieu-dit

Village

Genre de construction

L'architecte désigné ci-dessus déclare, par la présente, que le réalisation de tous les travaux effectués par les différentes entreprises intervenantes sont en conformité avec l'application de toutes les normes et lois en vigueur à ce jour dans la construction (SIA, professionnelles, etc.) et qu'elles respectent en tous points les normes et les directives de l'AEAI (Association des Etablissements Cantonaux des Assurances Incendies)

La Commune de Mont-Noble vous rend attentif au fait que le permis d'habiter relatif à cette construction vous sera délivré dès que tous les points mentionnés dans l'Autorisation de construire seront réglés (justificatifs en notre possession), que la construction sera certifiée conforme à l'Autorisation de construire et que la présente attestation nous sera retournée dûment signée.

Lieu et date

Sceau et signature de l'architecte